

REPUBLIQUE FRANCAISE



EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT

Vu les articles L. 2212-1 et L. 2213-2 du C.G.C.T.

Vu le code de la voirie routière

Vu l'arrêté interministériel du 27 Avril 1999 relatif à la signalisation

Vu la demande du 05/04/2023 de fermeture à la circulation de la société CEGELEC pour des travaux situés à proximité du 380, Chemin des hauts de Béjure pour Mr Joël GIRAUD sur la VC n° 19.

ARRETE

Article 1^{er} : Dans le cadre des travaux ENEDIS, des travaux seront effectués par la société CEGELEC sur la VC 19 hors agglomération à proximité du 380, Chemin des hauts de Béjure pour Mr Joël GIRAUD, **du lundi 24 avril au lundi 15 Mai 2023 inclus.**

Article 2 : Durant cette période, cette partie de la VC n° 19 sera fermée à la circulation dans les deux sens de circulation pour les véhicules légers et les poids lourds. Un itinéraire de déviation sera indiqué.
Seuls les riverains et les entreprises seront autorisés à emprunter cette voie.

Article 3 : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressé à :

- La Gendarmerie de St Symphorien de Lay.
- La société CEGELEC

Fait à PRADINES, le 08 avril 2023.

Le Maire,
Charles BRUN.

